



Bulletin d'informations municipales

Sommaire



Informations communales et intercommunales



Urbanisme et travaux



Petite enfance et jeunesse



Environnement

Mairie

30 avenue de la Mairie
31810 Vernet
05.61.08.50.47

Accueil au public

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
9h à 12h et 15h à 17h30
Mercredi : 9 h à 12h
1er samedi du mois : 9 h à 12h
(fermé en juillet et août)

EDITO

Chères Vernétoises, Chers Vernétois,

La date du 20 juin a été vécue avec bonheur par tous les français.

La réouverture des commerces, des cafés et des restaurants, même dans des conditions encore restrictives, a redonné confiance en l'avenir.

Les activités sportives et culturelles ont pu recommencer.

La vie va enfin reprendre son cours normal. Chacun a, toutefois, conscience que la situation sanitaire reste fragile et que, tant que la vaccination n'a pas protégé suffisamment de personnes, le risque d'un nouvel épisode de la pandémie n'est pas encore totalement écarté.

N'oublions pas que l'état d'urgence sanitaire relatif à la Covid-19 est toujours d'actualité. Continuons à respecter les gestes barrières et à préserver notre environnement.

Aujourd'hui, faites attention à vous, protégez-vous et faites-vous vacciner car c'est ainsi que nous deviendrons les plus forts face à la pandémie et que nous la vaincrons.

Notre futur, dans ce mandat, sera de développer nos actions et de faire avancer les projets sur lesquels nous nous sommes engagés.

Dans une pétition qui circule, il est mentionné que j'aurais, au mépris de mes administrés, fait modifier le Plan Local d'Urbanisme pour faire plaisir à un groupe industriel dont les dirigeants ont été mis en examen pour financement de l'état islamique et Daech. Comment peut-on se permettre de dire cela de moi ? Je suis le maire du Vernet et j'ai et aurai toujours du respect pour mes concitoyens. Quant à ces accusations fallacieuses, je me réserve le droit de porter plainte pour diffamation car je ne permets à personne de mettre en doute mon intégrité .

Ce mois de juillet verra le retour de notre fête locale où j'espère pouvoir vous rencontrer.

Surtout restez prudents.

Bien amicalement.

Votre maire,
Serge DEMANGE.



Après une longue période d'échanges et l'avis du Commissaire enquêteur, la commune va arrêter la 2^{ème} modification de son PLU qui s'inscrit dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) approuvé en 2014 et vous précise les points importants de ce travail.

Tout d'abord, les points qui n'appellent aucune singularité particulière :

- ⇒ Préserver le commerce de proximité en centre bourg dit de « centralité commerciale » en évitant la dispersion sur tout le territoire de la commune correspondant ainsi aux secteurs UAcc, UBcc autour de la Place Paul Murel et UBei pour les commerces de « l'Oratoire »,
- ⇒ Modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du terrain situé Avenue de la Gare (face aux commerces de « l'Oratoire ») ; initialement destinée à de la construction avec un étage et commerces en RDC, ce terrain sera destiné à la construction d'une résidence pour Séniors,
- ⇒ Mise à jour du plan de zonage, classement en zone UB suite aux opérations urbaines réalisées aux « Cèdres », « Hameau de Jourda » et « Cœur de Ville ».

Enfin, le point qui demande des précisions :

- ⇒ Zone Ag délimitée par le ruisseau du Rieutort et le chemin de Dussède (anciennes gravières)
Cette parcelle représente environ 25 ha dont plus de la moitié a déjà été remblayée avec restitution à l'agriculture comme souhaitée à l'ouverture de l'exploitation des granulats par les services de l'Etat.
 - Il convient de lever le doute sur la nature des produits à enfouir sur la reprise du remblaiement qui ne sont issus que de la déconstruction de bâtiments (briques, tuiles, parpaings) **mais en aucun cas de résidus bitumeux comme cela a pu être dit.**
On notera que des contrôles réguliers effectués par la DREAL (Direction Régionale Environnement Aménagement Logement) sur la qualité de l'eau depuis plus de 10 ans sur la partie remblayée n'ont fait état d'aucune pollution.
 - Quant à la zone restante destinée à revenir à l'agriculture, la dernière couche de surface d'environ 0.8 m à 1m d'épaisseur sera de la terre végétale. Cette terre sera nivelée à hauteur de sol naturel sans exhaussement, ceci afin de préserver l'écoulement naturel des eaux de pluie. Nous vous tiendrons au courant des suites du déroulement de ce dossier.



Le 25 juin 2021, afin de rendre hommage à Monsieur René ROQUES, fondateur de l'Ecole de Musique du Centre d'Enseignement Musical et Instrumental du Vernet (CEMIV), bénévole particulièrement investi dans la vie sociale et culturelle de la commune et qui a su transmettre à un grand nombre d'élèves sa passion de la musique, nous avons baptisé l'école de musique du bâtiment Champagne « **Ecole de Musique René ROQUES** » en présence de son épouse, enfant, petits-enfants et arrière-petits enfants avec une prestation musicale de l'Orchestre Harmonie Venerque LeVernet.



Ce qui a été fait durant ce premier semestre, suite aux projets validés en 2019-2020:

- ⇒ Mise en sécurité d'une partie de l'avenue de Pyrénées :
 - ◆ Débouché de la rue Canteloup,
 - ◆ Aménagement du virage.
- ⇒ Renouvellement de l'éclairage public :
 - ◆ sur l'avenue de Toulouse de la rue de l'Eglise jusqu'à la sortie du Vernet jusqu'à l'entrée de ville)
 - ◆ rue de l'Oratoire autour du complexe de l'Oratoire (Dojo-Boulodrome).

Les autres projets prévus pour la fin d'année seront, après validation par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne :

- ◆ refaire les trottoirs de l'avenue du Lauragais,
- ◆ mise en place d'un plateau ralentisseur à hauteur du cimetière, suivi d'un dos d'âne face au château d'eau. A l'occasion de ces travaux, le parking du cimetière sera organisé.





PROJET ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

A la rentrée scolaire 2021, l'école pourra disposer d'un préau d'environ 400 m² pour le bien des enfants qui pourront continuer de jouer à l'abri.

L'ouverture éventuelle d'une 9ème classe demande à disposer d'une salle de plus. Pour cela, la mairie a anticipé la réorganisation des locaux scolaires et ALAE. De ce fait, la salle ALAE actuelle deviendra une salle de classe, et un préfabriqué neuf sera installé dans la cour arrière de la mairie pour mise à disposition à la rentrée pour l'ALAE.



CULTURE & PATRIMOINE

Ce fût une année pauvre et triste pour la culture

Malgré tout, durant le mois de mai, des photos ont été exposées sur les façades de la mairie à l'occasion du « Mai photographique ».

Manifestations à venir :

31 août : Etape au Vernet, du « Tour de France des motos anciennes » : Exposition à partir de 17h, sur l'esplanade de la fête, avec animation musicale ,

4 septembre : « La Bobine Verte », journée d'animation pour sensibiliser la population sur l'écologie, la pollution, l'eau En soirée, projection d'un film suivi d'un débat.

18 septembre : « Journée du Patrimoine », expo de voitures anciennes de marques françaises, de 10h à 16h, sur l'esplanade de la fête.



C.C.A.S.

Pendant la crise sanitaire, le CCAS reste actif. Son aide à résoudre les problèmes de la vie quotidienne (aide financière, logement, ...) reste essentielle.

Mais c'est dans le domaine de la santé que le CCAS s'est particulièrement impliqué en étroite relation avec le centre médical du village ; il a contribué à la prise de rendez-vous pour la vaccination des personnes éligibles.

En même temps, le Conseil d'Administration du CCAS travaille continuellement et prépare un futur « déconfiné » ... et de futures actions !

REGISTRE NOMINATIF POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES !

L'inscription sur ce registre, basée sur le volontariat, a pour objectif de favoriser l'intervention du CCAS (appels téléphoniques, visites, écoute, conseils, etc...) auprès des personnes qui le souhaitent, en cas d'évènement climatique (**canicule, grand froid**) ou **crise sanitaire**.



Les personnes recensées bénéficieront ainsi d'un suivi adapté, composé d'appels téléphoniques voire d'interventions à domicile si

nécessaire.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, inscrivez-vous au :

05 61 08 50 47



POLICE MUNICIPALE

Bienvenue à Steeven PONS, nouvellement affecté à la commune pour travailler en binôme avec notre agent déjà en place, Tristan COYANDE.

Les policiers municipaux, épaulés par Serge DRUILLE, garde particulier, ont pris possession de leur nouveau véhicule et sont munis, à présent, d'un radar pour le contrôle de vitesse.



MARCHÉ PLEIN VENT

Les marchands et exposants de notre marché plein-vent vous accueillent tous les dimanches sur la Place Paul Mur-el, de 8h à 13h.



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le compte administratif pour l'exercice 2020 lors de sa séance du samedi 17 avril 2021 .

LES RÉSULTATS EN QUELQUES CHIFFRES :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	1.912.084,88 €	2.442.900,44 €
	Section d'investissement	425.423,31 €	923.482,04 €

		DEPENSES	RECETTES
REPORT DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019	Section de fonctionnement		1.574.367,53 €
	Section d'investissement	245.256,60 €	

		DEPENSES	RECETTES
RESTE A REALISER ET A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	370.170,00 €	0,00 €

		DEPENSES	RECETTES
RESULTATS CUMULES 2020	Section de fonctionnement	1.912.084,88 €	4.017.267,97 €
	Section d'investissement	1.040.849,91 €	923.482,04 €
	RESULTATS 2020		+ 1.987.815,22 €

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2020

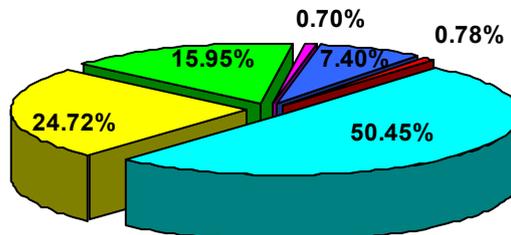
- Acquisition d'un tracteur pour les services techniques
- Acquisition de divers matériels pour les services techniques, la cantine et les écoles
- Divers travaux au camping (sanitaire), à la cantine de l'école élémentaire (climatisation),
- Fin des travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) du Complexe de l'Oratoire
- Divers travaux de voirie et d'éclairage public

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif de 2021 a été voté par le conseil municipal, le samedi 17 avril 2021 pour 5.770.656 €, soit 4.188.586 € en fonctionnement et 1.582.070 € en investissement :

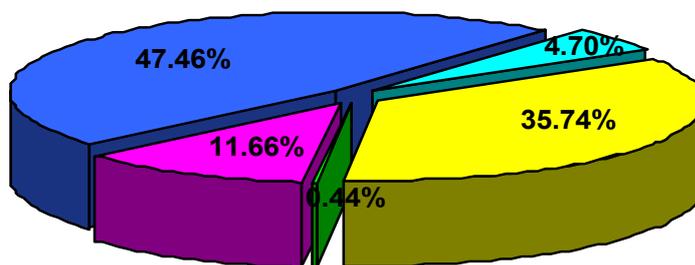
FONCTIONNEMENT

• DEPENSES



■ Charges à caractère général : 2.113.081€ (50,45%)
■ Charges de personnel : 1.035.510€ (24,72%)
■ Autres charges de gestion courante : 668.225€ (15,95%)
■ Charges financières et exceptionnelles : 29.200€ (0,70%)
■ Virement à la section d'investissement : 310.070€ (7,40%)
■ Atténuations produits et dotations provisions : 32.500€ (0,78%)

• RECETTES



■ Produits des services : 197.000€ (4,70%)
■ Impôts et taxes : 1.497.117€ (35,74%)
■ Autres produits et atténuations de charges : 18.201€ (0,44%)
■ Dotations et participations : 488.453€ (11,66%)
■ Excédent reporté 1.987.815€ (47,46%)

QUID DE LA TAXE D'HABITATION ?

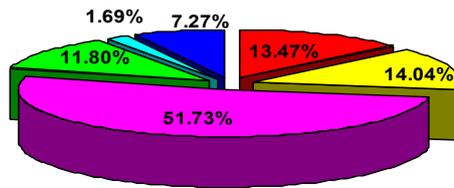
La Loi des finances 2021 prévoit la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), principale recette des communes, et le transfert, à titre de compensation, de la part départementale du foncier bâti.

A partir de cette année, la colonne « départementale » disparaît donc des avis de taxe foncière. Le taux affiché sur la colonne « commune » sera le cumul des deux taux de taxe foncière bâti, celui de la commune et celui de la part départementale transférée.

Il n'est, par conséquent, nullement question d'une augmentation du taux communal.

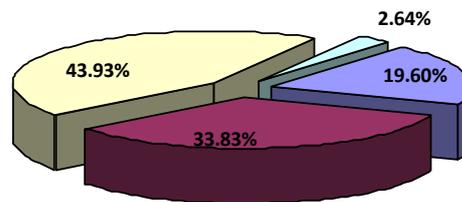
INVESTISSEMENT

• DEPENSES



■ Remboursement d'emprunts : 213.150€ (13,47%)
■ Acquisitions de matériel, véhicules et mobilier : 222.050€ (14,04%)
■ Travaux de bâtiments : 818.370€ (51,73%)
■ Aménagements routiers et pluvial : 186.700€ (11,80%)
■ Opérations patrimoniales : 26.800€ (1,69%)
■ Acquisitions et Aménagements Terrains et Plantations : 115.000€ (7,27%)

• RECETTES



■ Virement de la section de fonctionnement : 310.070€ (19,60%)
■ Récupération TVA, Taxes d'Aménagement et Excédent : 535.170€ (33,83%)
■ Subventions et Emprunts : 695.030€ (43,93%)
■ Opérations patrimoniales et Cessions immobilisations : 41.800€ (2,64%)

IMPOTS 2021

IMPOTS	TAUX 2020	TAUX 2021	PRODUIT
FONCIER BATI	47.00	47.94	1.176.927 €
FONCIER NON BATI	181.65	185.28	42.800 €

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2021 :

- Acquisitions de divers matériels et mobiliers pour les Services Techniques, la Cantine, les Ecoles et la Mairie
- Acquisitions de terrains
- Acquisition et aménagement d'un préfabriqué pour l'Ecole Elémentaire
- Aménagement de la cour intérieure de la Mairie
- Divers travaux à la Mairie, aux sanitaires du Camping municipal, à la Cantine, à la Salle des fêtes, à l'annexe de la cantine élémentaire
- Travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) du bâtiment Champagne,
- Travaux de création d'un préau à l'Ecole Elémentaire
- Travaux de mise en place d'une vidéo protection
- Divers Travaux de Voirie, de Pluvial et d'Eclairage public



En remplissant un formulaire (https://www.service-public.fr/particuliers/vos_droits/R41033) ou directement auprès de l'agent d'accueil de la mairie, vous pouvez informer la police municipale en cas d'absence prolongée.

Pour joindre la Police municipale
06 80 42 55 05
mairielevernet.policemunicipale31@orange.fr



JE RESPECTE MES VOISINS

En tant que propriétaire ou locataire, vous êtes responsable de l'état de vos terrains.

Il est interdit de brûler les déchets végétaux. Ils doivent être évacués auprès des déchetteries de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain.

◆ **AUTERIVE**
 Z.I Quilla
[05 61 50 07 13](tel:0561500713)

Ouverte du mardi au samedi :
 9h - 11h45 / 14h - 17h45
 Fermée les jours fériés et tous les matins des 1er jeudis du mois
 Déchets acceptés : tous sauf amiante, bouteille de gaz, médicaments ,

◆ **GRÉPIAC**
 Route d'Auterive
[05 61 50 68 17](tel:0561506817)

Ouverte le mardi, jeudi et samedi matin semaine pair :
 9h - 11h45
 Déchets acceptés : tous sauf amiante, bouteille de gaz, médicaments, peinture ou autres produits dangereux, pneu, capsule expresso, radiographie, néon ...

◆ **MIREMONT**
 Chemin Loubine
[05 61 50 68 17](tel:0561506817)

Ouverte le mercredi, vendredi et samedi matin semaine impair : 9h - 11h45
 Déchets acceptés : tous sauf amiante, bouteille de gaz, médicaments, peinture ou autres produits dangereux, pneu, capsule expresso, radiographie, néon ...

◆ **CINTEGABELLE**
 Lieu-dit « Laurède »
 09 75 42 37 48

Pensez à votre badge d'accès à créer sur « Créer un compte déchèterie (site CCBA) !!
 Ouverte du mardi au samedi :
 9h - 11h45 / 14h—17h45

D'autre part, l'arrêté préfectoral pour la Haute-Garonne, prévoit que les travaux susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- ◆ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- ◆ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ◆ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h



UN GRAND MERCI

20 ans déjà que Sandrine Balmigère, directrice de l'école élémentaire, officiait dans notre école.

D'autres horizons se profilent pour elle.

Nous la remercions de son investissement sans faille et lui souhaitons une très belle poursuite.

Merci pour nos enfants !



Téléchargez l'application

Mairie du
VERNET

DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR

L'application de votre quotidien !

- 📡 Suivez en temps réel l'actualité du Vernet
- 🔔 Recevez des notifications instantanées (actus, événements, enfance...)
- 📷 Transmettez facilement un signalement avec photo (voirie, propreté, animaux...)

MANIFESTATIONS

Fête Locale les 23, 24 , 25 et 26 juillet

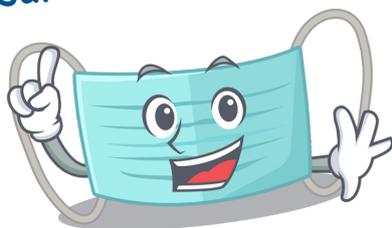
Etape du « Tour de France des motos anciennes » le 31 août, à compter de 17 heures, sur l'esplanade de la fête

- *Forum des Associations le samedi 11 septembre sur les allées du Duc de Ventadour à Venerque*
- *Journée du Patrimoine le samedi 18 septembre de 10h à 16h : Expo de voitures anciennes de marques françaises sur l'esplanade de la fête*
- *Vide grenier le dimanche 26 septembre sur l'esplanade de la fête*



Vivre Ensemble au Vernet

Sur le nez je protège
Sur le sol je pollue !



Ne me jetez pas sur la voie publique



Conception : Mairie du Vernet

Directeur de publication : Serge DEMANGE, Maire

Commission communication : Viviane IMBERT, Marjorie BAROTTE,
Ludovik BAUTISTA, Joël DEMEILLERS, Marie MONTEJO ROUGANIOU,

Hezdine SOUADKI, Jérôme VILIA

Impression: Imprimerie CAZAUX

[facebook.com/LeVernet](https://www.facebook.com/LeVernet)

Le site : www.mairielevernet31.fr - Contact : mairielevernet.31@wanadoo.fr